



# Le journal de Haute-Sorne

Journal n° 2 / mai 2010

Une publication du comité de fusion

[www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch)

[info@haute-sorne.ch](mailto:info@haute-sorne.ch)

## La fusion

**Fusionner les communes  
de la Haute-Sorne,  
c'est croire en l'avenir  
de notre coin de pays !**



**Jean-Luc Portmann,  
président du comité de  
fusion**

Pourquoi parler « fusion » alors que nous avons vécu plusieurs dizaines d'années dans notre microcosme communal sans que la terre ne cesse de tourner !

He bien, tout simplement parce que des signaux clairs indiquent que les « petites entités » n'auront plus la force de faire face aux nombreux défis qui se présentent.

Il est donc nécessaire et légitime de se demander quel avenir nous voulons réserver à notre région « La Haute-Sorne ».

Depuis quelques années, les constats dressés sont limpides :

• **Les projets d'avenir vont coûter un « saladier » aux communes** : Seul un mariage entre nos sept villages nous permettra d'y faire face.

Nous l'avons vu avec la création de la zone d'activité microrégionale à Glovelier (ZAM), un regroupement de nos forces

permet de mettre en place des projets ambitieux et importants. Se regrouper, c'est parler d'une même voix ; mais c'est aussi se donner des moyens humains et financiers conséquents pour envisager des projets dignes de notre coin de terre. D'ici quelques années des chantiers importants vont s'ouvrir dans nos localités : l'approvisionnement en eau potable, la gestion des déchets, les transports publics, les crèches, les finances, etc. Chacun dans son coin n'a aucune chance d'aboutir à des résultats probants.

• **Les tâches des communes se complexifient** : Pour répondre à cette difficulté, il faut mettre sur pied une administration forte avec du personnel spécialisé qui travaille en équipe.

Les textes légaux deviennent de plus en plus denses et compliqués. Nos

législatifs tant fédéraux que cantonaux sont pris d'une sorte de frénésie à tout légiférer. Seulement, et bien qu'elles ne soient pas à l'origine de ces bases légales, ce sont souvent les communes qui doivent les appliquer, les contrôler, les financer voire sanctionner les récalcitrants. Nos employé-e-s communales et communaux, bien que très compétent-e-s et dévoué-e-s atteignent les limites de ce qui est humainement possible. En effet, il faut savoir qu'un-e employé-e d'une de nos communes doit être capable de gérer simultanément une foule de dossiers, tels que l'environnement, l'urbanisme, le domaine social, les permis de construire, la gestion des eaux, la gestion des déchets, les bourgeoisies, les finances et j'en passe. La création d'une nouvelle entité regroupant les sept communes de la Haute-Sorne permettrait d'avoir une équipe d'en principe

13,5 équivalents plein temps (EPT) à disposition d'un conseil communal qui se verrait ainsi épaulé de manière très professionnelle pour prendre les meilleures décisions possibles.

Je profite de préciser que le comité de fusion a d'emblée inscrit dans ses priorités que **tous les employé-e-s actuels des sept communes auront la garantie de l'emploi et du salaire**. On ne change pas des employé-e-s compétent-e-s qui seront à la fois polyvalent-e-s et spécialisé-e-s.

**La crise des vocations dans le recrutement des organes dirigeants est réelle** : Aux combats électoraux qui existaient il y a quelques années pour accéder aux autorités communales ont succédé nombre d'élections tacites où il a souvent fallu convaincre « aux forceps » des personnes de bonne volonté pour compléter un Conseil. Et les choses ne vont pas en s'améliorant....

Depuis quelques années, la presse nous informe régulièrement que des postes sont vacants dans les exécutifs communaux. Je suis conseiller communal à Glovelier et je constate effectivement que s'engager dans un exécutif communal est un investissement important qui demande du temps, de l'énergie et qui n'aboutit finalement à aucune reconnaissance.

Aujourd'hui, dans nos sept communes, ce sont près de quarante-cinq personnes qui s'investissent dans un exécutif. Avec une commune fusionnée, il nous faudra neuf personnes y compris la mairie.

En sachant que ce Conseil sera épaulé par une administration professionnelle et spécialisée, nous pouvons sans souci envisager un exécutif composé de miliciens qui pourront s'occuper de politique de développement de nos villages et qui resteront proches du terrain et de la population.

Nous voilà donc déjà avec trois arguments de fond qui nous poussent à envisager une fusion, c'est-à-dire une addition de nos énergies pour faire face aux défis majeurs qui vont se présenter ces prochaines années dans nos communes.

Au vu de ce qui précède, je suis convaincu que la fusion de nos sept commu-

nes est indispensable. Les défis importants sont devant nous. Il faut donc nous donner les moyens de les relever en se donnant un maximum de chances de succès. Nos enfants nous en seront reconnaissants.

Fusionner c'est :

- permettre la réalisation de projets d'envergure ;
- optimiser le fonctionnement de nos Services administratifs ;
- redonner de l'attrait aux mandats politiques.

Fusionner c'est aussi :

- simplifier les structures ;
- mieux se positionner sur le plan régional et communal ;
- utiliser de manière efficiente les infrastructures de nos villages.

Mais c'est également mettre sur pied un projet de société pour mieux vivre ensemble, partager nos expériences, travailler main dans la main.

Le canton de Fribourg, champion suisse des fusions de communes, a dressé un bilan en demandant l'avis des communes fusionnées. Un long rapport d'une quarantaine de page a été dressé. Une des conclusions les plus importantes, celle qui devrait nous inviter à participer activement à cette aventure de la fusion, est que toutes les communes fribourgeoises qui ont fusionné qualifient leur fusion de réussite.

Alors pourquoi laisserions-nous le monopole de la réussite à nos amis fribourgeois ?

## Origine du projet

Entre les 7 communes de Haute-Sorne, la collaboration intercommunale s'est fortement accentuée depuis la constitution de la micro-région en 2003. Il était prévu que la démarche débouche un jour ou l'autre sur un processus permettant la fusion des communes (voir le journal n°1).

De 2007 à 2009, de nombreuses discussions ont été menées par les conseils communaux, en vue de définir un objectif institutionnel commun à toutes les communes.

Il s'agissait de définir si plusieurs paliers supplémentaires de collaboration intercommunale devaient encore être menés ou si la perspective d'une fusion devait immédiatement être portée à l'ordre du jour. La démarche n'a pas été simple. En 2009, un comité de fusion a été mis en place pour répondre au souhait de présenter une étude de la fusion sous la forme d'un avant-projet de convention de fusion.

## Etapes et calendrier

Janvier 2010:	Information aux conseils communaux
Avril 2010:	Présentation aux autorités bourgeoises locales des conséquences de la fusion
Mai 2010:	Information au conseil général de Bassecourt
Mai 2010:	Journal de Haute-Sorne no 2, distribué à toute la population
Juin 2010:	Présentation du projet de convention aux conseils communaux
Automne 2010:	Présentation du projet de convention à la population et aux partis politiques, séances d'information dans chaque commune
2011:	Mise en place du projet, séances d'information, rédaction du projet définitif
Début 2012:	Votation populaire (décision)
Novembre 2012:	Elections communales
1 <sup>er</sup> janvier 2013:	Entrée en vigueur de la nouvelle commune (début de législature)

## Fusion et finances



Au plan financier, certaines communes actuelles sont dans une situation financière très difficile. En effet, elles ne sont pas à même d'équilibrer le compte de fonctionnement et dépendent dans une large mesure

de la péréquation financière intercommunale et d'une aide financière cantonale extraordinaire. Une telle situation n'est pas tenable à moyen et long terme. Il faut trouver une solution. La fusion permettra à la nouvelle

commune de dépendre beaucoup moins de quelques contribuables importants. Elle aura une assiette fiscale beaucoup plus large, lui permettant des ressources annuelles plus stables.

## Groupes de travail

Le **comité de fusion** est l'organe principal. Il est composé de 17 personnes :

- Jean-Luc Portmann (président, Glovelier),
- Michel Tobler (vice-président, maire de Boécourt),
- Françoise Cattin (maire) et Raoul Jaeggi (Bassecourt),
- Germaine Monnerat (maire) et Nicole Eggenschwiler (Courfaivre),
- Julien Petese (maire) et Georges Hulmann (Saulcy),
- Pascal Crétin (maire) et Christiane Rais (Soulce),
- Stéphane Stegmüller (maire) et Guy Meier (Undervelier),
- Georges Migy (maire de Glovelier),
- Nicolas Eichenberger (Boécourt),
- Marcel Ryser (chef du Service des communes), Mara Sautebin (secrétaire) et Henri Erard (coordinateur de la Microrégion).

On relèvera encore l'important travail réalisé en parallèle par le comité de pilotage en matière de collaboration intercommunale et par la commission du plan directeur, chargé notamment de définir l'avenir souhaité par et pour la Haute-Sorne. Les travaux relatifs au plan directeur seront présentés dans un prochain numéro du journal de Haute-Sorne.

## Convention

La convention sera présentée à la population de manière détaillée à fin 2010. Elle traite notamment des objets suivants:

- Définition du territoire
- Dénomination
- Autorités (conseil communal et conseil général)
- Gestion des affaires bourgeoises
- Procédures d'élections
- Organisation de l'administration
- Réglementation à l'entrée en vigueur de la nouvelle commune
- Statut du personnel
- Reconduction des conventions
- Affaires tutélares
- Organisation scolaire
- Propriétés foncières communales
- Finances
- Services communaux

Le groupe de travail **Administration** est chargé de définir l'organisation administrative possible de la nouvelle commune. Il est composé de :

- Jean-Luc Portmann, président,
- Michel Guerdat, secrétaire de Bassecourt,
- Joëlle Membrez, secrétaire de Boécourt,
- Sacha Imbriani, caissier de Courfaivre,
- Mirco Bellè, caissier de Glovelier,
- Marie-Noëlle Willemin, secrétaire-caissière de Saulcy,
- Céline Montavon, secrétaire de Souce,
- Marie-Noëlle Simon, caissière d'Undervelier,
- Mara Sautebin, secrétaire.

Le groupe de travail **Finances** est chargé de préparer un projet de budget de la nouvelle commune. Il est composé des 7 caissiers communaux sous la responsabilité de :

- Mirco Bellè (coordinateur), Glovelier,
- Jean-Pierre Jobé, Bassecourt,
- Joëlle Membrez, Boécourt,
- Sacha Imbriani, Courfaivre,
- Marie-Noëlle Simon, Undervelier,
- Marlène Fridez, Souce,
- Marie-Noëlle Willemin, Saulcy.



Il est prévu de centraliser l'administration, avec des guichets ouverts dans les communes selon les besoins. Les panneaux d'affichage seront maintenus dans les différentes localités.

Sur [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch), vous trouverez une rubrique FAQ (foire aux questions) relative à la fusion. Elle sera régulièrement mise à jour.

## Bourgeoisies

Au 19<sup>ème</sup> siècle, les actes de classification ont permis aux paroisses de créer des communes municipales et des communes bourgeoises. Ces actes de classification constituent encore aujourd'hui la base constitutionnelle des communes municipales, bourgeoises et mixtes. Avec le temps, ces actes ont fait l'objet d'aménagements, sous la forme d'accords entre les bourgeois et les communes. Ces aménagements ont tous eu pour buts de tenir compte de l'évolution historique de la gestion des biens bourgeois.

Les actes de classification précisent les montants et la destination des biens bourgeois et municipaux (à l'époque de leur signa-

ture, entre 1866 et 1882). Ils en donnent la liste, ainsi que les droits et les charges incombant respectivement à la municipalité et à la bourgeoisie. Ils définissent également les relations entre eux.

La suppression d'une bourgeoisie ne peut être le fait que de la bourgeoisie elle-même. Elle ne peut pas être imposée par une fusion ou par une décision des communes mixtes et municipales.

Légalement, la fusion des communes ne concerne donc pas les bourgeoisies, qui ont été créées par les actes de classifications de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et qu'il n'est pas possible de supprimer. La fusion des communes municipales et mixtes ne change rien pour les bourgeoisies. Il est uni-



La gestion des pâturages et forêts bourgeois continuera d'être assurée par les bourgeois, avec l'aide de l'administration communale.

quement nécessaire de définir qui s'occupera de l'administration des biens bourgeois, des registres bourgeois, etc. Dans les communes mixtes actuelles,

ce sont les commissions bourgeoises et les administrations communales qui effectuent ce travail. Après la fusion, ce sera très probablement identique.

